



l'oxygène
à la source

N°167-23

**BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS – SOLDE COMPTABLE DOSSIER INOVA CONSTRUCTION –
ANNULATION SOLDE NON REPRIS SUR AVANCE FORFAITAIRE**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 27 Représentés : 6 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Christophe PONCET, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, Jacques DALEX, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT, Florence POZZO

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Philippe MANDEREAU à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à Fabienne GREBERT
Gilles VIVIAN à Christian ROPHILLE
Sébastien BRIAND à Philippe PRUD'HOMME
André PERRILLAT-AMEDE à Pierre BARRUCAND

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS – SOLDE COMPTABLE DOSSIER INOVA CONSTRUCTION –
ANNULATION SOLDE NON REPRIS SUR AVANCE FORFAITAIRE**

Exposé du Président,

Dans le cadre des travaux de requalification de l'UVE Sinergie, sur la commune de Chavanod, la société INOVA CONSTRUCTION était titulaire du marché principal. Avant le terme des travaux, elle a été placée en redressement puis liquidation judiciaire, fin 2016. Dans le cadre de son marché, l'entreprise avait sollicité le versement de l'avance forfaitaire à laquelle elle pouvait prétendre. Mais compte-tenu de l'état d'avancement des travaux au moment de son placement en liquidation judiciaire, il demeurait une somme restant à reprendre sur cette avance, à hauteur de 294 752.07 €.

Par courrier reçu en mars 2023, le mandataire liquidateur BTSG, en charge de la liquidation judiciaire d'INOVA CONSTRUCTION, a informé le SILA que l'ensemble des créances était définitivement irrécouvrable, les actifs étant nettement insuffisants à la couverture des passifs.

Il est nécessaire aujourd'hui de constater l'irrécouvrabilité du solde de l'avance forfaitaire, en inscrivant la charge au compte 6542 (créances éteintes), pour permettre le solde du compte 238 figurant au bilan.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du vote du budget prévisionnel 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver la proposition présentée.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

Voix POUR : 33
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance




Acte reçu à la Préfecture
Le - 5 JUIL. 2023
Publié le 10 JUIL. 2023

Exécutoire le 10 JUIL. 2023
Le Président,
Pierre BRUYERE
SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

